



Avis au public et à la communauté juridique

La Cour canadienne de l'impôt se prépare actuellement à la réouverture de plusieurs de ses bureaux prochainement et à la reprise des audiences en personne dans plusieurs villes du pays à partir du 20 juillet 2020.

Les parties dont les audiences ont été interrompues en mars par la fermeture de la Cour ou dont les appels en procédure générale ont été ajournés en mars et avril peuvent s'attendre à être contactées en priorité pour fixer la continuation ou l'audition de leur appel.

La Cour envisage également de mener des conférences dans le cadre d'une instance, telles que des conférences de gestion de l'instance, des conférences sur la gestion de l'audience et des audiences sur l'état de l'instance, par téléphone ou en ligne dans les prochaines semaines.

Les bureaux du greffe dans tout le pays demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

De plus amples informations concernant le retour de la Cour à ses activités régulières, la suspension des délais, le calcul des délais et d'autres questions relatives à la reprise des activités et des audiences de la Cour seront publiées sur le site web de la Cour dans les prochains jours.

Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2020.

*(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)*

Eugene P. Rossiter  
Juge en chef